



GINDOU CINÉMA

Association déclarée d'Intérêt Général*

Madame, Monsieur,

Gindou Cinéma est une association qui œuvre pour la promotion d'un cinéma souvent peu diffusé auprès d'un large public, notamment en milieu rural. Au-delà du festival qui se déroule l'été, l'association mène des activités orientées vers le public professionnel (Résidences d'écriture de scénario, Bureau d'accueil de tournages) et vers le public local et régional (Dispositifs d'éducation à l'image, concours de scénario pour les jeunes, parcours exposition sur l'histoire et les techniques du cinéma).

À ce titre, notre association est habilitée à recevoir des dons qui ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant (plafonnée à 20 % des revenus imposables).

Soutenir notre association, c'est nous permettre de poursuivre et développer ces actions dans le même esprit et avec la même passion qui nous animent depuis sa création, c'est s'associer à cette aventure ancrée dans son territoire et c'est être convaincu que la culture est source de lien social, d'ouverture au monde, de promotion de la diversité et qu'elle s'inscrit pleinement dans l'économie locale.

Nous vous remercions pour votre soutien.

Cordialement,
André Bargues, Président

* L'intérêt général est une notion définie par la direction générale des impôts dans une instruction du 26 février 1988 (instruction 4C-2-88 sur les mesures en faveur du mécénat). Elle qualifie les associations ainsi désignées pour leur activité non lucrative, leur gestion désintéressée, et leur activité non restreinte à un public particulier.



BULLETIN D'ADHÉSION ET/OU DE SOUTIEN 2024 À L'ASSOCIATION GINDOU CINÉMA

à détacher et à retourner à Gindou Cinéma - Le bourg - 46250 GINDOU
05 65 22 89 99 - accueil@gindoucinema.org - www.gindoucinema.org



Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone (facultatif) : E-mail :

- Adhésion de 20 € (Personne individuelle), non déductible des impôts.
- Adhésion de 40 € (Associations, entreprises, salles de cinéma...), non déductible des impôts.
- Adhésion de 120 € et au-delà (Membre bienfaiteur), non déductible des impôts.

L'adhésion permet de bénéficier de tarifs réduits pour les Rencontres Cinéma de Gindou, et pour tous les spectacles du PACTe (Programme Artistique et Culturel de Territoire) portés par la Communauté de Communes Cazals-Salviac.

- Don dans le cadre de la loi sur le mécénat de €, ouvrant droit à une réduction d'impôt de 66 % plafonnée à 20 % du revenu imposable.

Soit un règlement total de€ réglé par : Chèque (à l'ordre de Gindou Cinéma)
 CB
 Espèce

Date :
Signature :

*Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art.34 de la loi « Informatique et Libertés »).
Pour l'exercer, adressez une demande à accueil@gindoucinema.org*